



CSAL 2° convocation n° 6 bis du 16 novembre 2023

A la tribune de l'Assemblée nationale, la Première ministre a engagé, mercredi 18 octobre, la responsabilité du gouvernement sur le volet "recettes" du projet de loi de finances pour l'année 2024, en faisant usage de **l'article 49.3 de la Constitution**, qui permet une adoption sans vote, mais qui expose au dépôt d'une ou plusieurs motions de censure. Depuis le début de la législature, c'est la treizième fois qu'Elisabeth Borne a recours au 49.3.

Selon, Thomas CAZENAVE et pour le compte du ministre des comptes publics, le budget devra tenir trois objectifs :

- investir massivement dans la transition écologique ;
- investir dans les services publics garants de la cohésion sociale ;
- réduction du déficit public, pour gagner des marges de manœuvre budgétaires et réaliser les investissements prioritaires.

Le Haut Conseil des Finances Publiques considère, dans son avis, que la prévision de croissance du gouvernement pour 2024 est élevée. La prévision d'inflation est plausible mais affectée d'un risque de dépassement lié entre autre à l'évolution récente du prix du pétrole. La prévision de déficit public pour 2024 est optimiste, car elle conjugue principalement des hypothèses favorables (croissance élevée, rendement de certains impôts...). On peut en effet légitimement s'interroger sur la pertinence d'un tel budget construit à partir d'une prévision de croissance de 1,4 % pour 2024 alors que divers organismes et institutions oscillent entre 0,8 % (OFCE), 0,9 % (BANQUE DE FRANCE) et 1,2 % (OCDE et Commissions Européenne).

Ce budget s'inscrit dans la ligne adoptée depuis **2017** avec une baisse de la fiscalité des grandes entreprises et des contribuables les plus fortunés. C'est également un budget qui consacre l'austérité pour les fonctionnaires. La rémunération moyenne réelle dans la fonction publique a diminué de **0,9 %** quand elle a augmenté de **13,1 %** dans le privé dans la même période. Par ailleurs l'inflation est de plus de **5 %** alors que le point d'indice a été augmenté de 1,5 points. Il est alors facile de comprendre comment la fonction publique et la DGFIP ont des difficultés de recrutement. Quant à la prime « galère », car il s'agit bien de cela concernant celle allouée aux services du SDIF et SIP concernant la mise en œuvre de GMBI, elle exclut de fait 74 000 agents dont l'engagement collectif n'est pas reconnu à sa juste valeur.

- **OUI** le fiasco GMBI a fait subir une surcharge de travail aux personnels des services d'accueil quel que soit le canal d'entrée, des SIP, des services des impôts fonciers, des centres de contacts, des SIE, des services informatiques et bien au-delà ;
- **OUI** l'ensemble des services subissent dans leur quotidien des dysfonctionnements informatiques ;

- **OUI** l'ensemble des services subissent des charges accrues dues à des manques de personnels ;
- **OUI** l'ensemble des services connaissent des restructurations incessantes avec, dans nombre de cas une mobilité forcée pour les personnels.

Concernant l'ordre du jour du CSAL en seconde convocation, celui-ci appelle de notre part les observations et questions suivantes :

1) Sur la restructuration de la direction :

Il existe effectivement une forme de logique concernant la restructuration en particulier celle concernant le département recouvrement, contrôle et recours. Néanmoins on parle de cette réorganisation depuis des années – on en parlait déjà avec votre prédécesseur – cette dernière se passe un peu dans la précipitation. Pourquoi agir dans l'urgence ?

2) Sur la suppression des 4 PCE, leur restructuration

D'un point de vue objectif, les 4 PCE opéraient sur les deux missions fléchées comme devant être regroupées. Il eut donc été facile de regrouper au sein des structures existantes les missions sans pour autant que celles-ci s'accompagnent de la suppression des 4 PCE existants et de leur implantation géographique. Le séminaire contrôle fiscal a mis en lumière la difficulté partagée de la programmation. Cette programmation n'est pas de l'exclusivité des PCE, les brigades de vérification participant à l'élaboration de leur propre programmation. Il fut un temps où le département comprenait 10 brigades de vérification soit près de 120 acteurs du CF avec un programme de 10 à 13 vérifications par brigadier soit un potentiel de 120 CF externes. Nous comptons aujourd'hui 6 brigades dont les effectifs totaux s'élèvent aujourd'hui à 46 ETP. Près des 2/3 des sources potentielles de programmation ont été supprimées sur le département. 15 000 emplois du CF ont été supprimés au niveau national et ce n'est pas les 1 500 postes nationaux annoncés sur 5 années qui vont combler ce gouffre de PADIRAC du CF. Il est donc clair que cette restructuration ne sera pas en mesure de combler le manque à gagner programmatique. Il est aisé de croire que l'intelligence artificielle est en capacité de suppléer à cette gabegie et de se gausser de ses résultats. Nous serions d'ailleurs curieux de savoir quel est finalement l'apport de l'IA dans le contrôle et notamment sur les points d'entrée du bureau SJC4D fournisseur de ces listes. L'intelligence réelle vient en effet largement suppléer à l'indigence de certaines de ces listes annoncées comme des pourfendeuses de la fraude fiscale.

C'est également encore une fois des agents de la DGFIP qui sont ballottés d'un endroit à un autre et qui vont devoir faire des choix personnels et professionnels qui en soi ne se justifiaient pas. Sans surprise, la CGT FINANCES PUBLIQUES s'oppose à ces restructurations.

Enfin pour les autres points de l'ordre du jour, nous évoquerons notre position en cours d'instance.